Nations Unies S/PV.5693



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5693e séance

Mercredi 13 juin 2007, à 15 h 20

New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Qwabe
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Soler Torrijos
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2007/330)

07-38127 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2007/330)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/330, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis, au nom de la Force multinationale.

Je donne maintenant la parole à M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. Qazi (*parle en anglais*) : Le rapport (S/2007/330) dont le Conseil de sécurité est saisi témoigne de la gravité des difficultés auxquelles est confronté l'Iraq et des efforts déployés par le Gouvernement iraquien, les pays voisins et l'ensemble de la communauté internationale pour y remédier. La gravité de la situation s'impose comme une évidence devant les souffrances et les malheurs quotidiens endurés par le peuple iraquien. En dépit des efforts remarquables et courageux des forces de sécurité iraquiennes et multinationales pour endiguer la violence, les progrès sont plus lents et plus incertains qu'on avait pu l'espérer il y a quatre mois, lors du lancement des initiatives actuellement mises en œuvre en matière de sécurité. L'Iraq est aujourd'hui confronté à un ensemble exceptionnellement complexe de conflits sectaires, politiques et ethniques simultanés qui dépassent la capacité de tout acteur ou de toute politique d'y trouver une solution. Cette situation a contribué à accroître le sentiment d'insécurité et de pessimisme que nourrissait un grand nombre. L'attentat perpétré aujourd'hui contre le mausolée d'Al-Askari, à Samarra, après celui commis le 22 février 2006 au même endroit, ne fait qu'ajouter à nos préoccupations.

Il y a près de trois ans que j'ai pris mes fonctions en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Je ne puis qu'admirer la résistance remarquable que le peuple iraquien oppose à l'adversité. Mais, après tout, ce sont des êtres humains, et ils ont le droit de voir enfin la lumière au bout du long tunnel sombre dans lequel ils sont contraints de vivre depuis si longtemps. Mais, que continue de voir un bien trop grand nombre d'entre eux? Ils se voient eux-mêmes et leurs enfants plongés dans tous types de violence. Ils se voient sans protection, et souvent sans services essentiels. Ils voient leurs dirigeants lutter pour conclure des accords fondamentaux sur des questions fondamentales. Ils voient souvent les uns et les autres se rejeter la faute plutôt que de trouver des arrangements mutuellement acceptables et chercher la réconciliation. Ils voient le monde assister sans réagir à cette tragédie ou sans prendre les mesures nécessaires pour la limiter. Toutefois, ils ne perdent pas espoir, même s'ils ont peu de raisons d'espérer.

Dans son rapport, le Secrétaire général formule des commentaires sur les efforts positifs et sérieux entrepris au cours de la période considérée pour donner effet au Pacte international pour l'Iraq, constituer des groupes de travail avec les voisins de l'Iraq dans le domaine de la sécurité, de l'offre énergétique et des personnes déplacées, faire avancer la révision constitutionnelle et la création d'une nouvelle commission électorale. C'est une évolution importante et très appréciable. Il y a également des objectifs politiques, sécuritaires, économiques et sociaux que le Gouvernement iraquien doit atteindre. Néanmoins, pour avoir une réelle incidence sur le terrain, ces objectifs devront être intégrés à un processus politique efficace de réconciliation en Iraq et y contribuer. En outre, il sera nécessaire que les voisins de l'Iraq et la communauté internationale, ensemble, redoublent d'effort pour favoriser la réconciliation en Iraq. Le Conseil est particulièrement bien placé pour promouvoir ces efforts.

L'espoir implicite, exprimé dans la résolution 1546 (2004), que la réalisation de certains objectifs politiques dans les délais fixés permettrait à l'Iraq de progresser vers une véritable réconciliation nationale n'est pas encore réalisé.

Des questions qui posent problème ont été examinées dans le cadre de plusieurs forums, y compris le comité politique pour la sécurité nationale, le Cabinet, le Conseil des représentants, le processus de révision constitutionnelle, etc. Toutefois, l'impact de souvenirs amers, d'anciens griefs, d'un sentiment de discrimination, de politiques de groupes chauvins de plus en plus marquées, d'une méfiance mutuelle, et surtout de massacres effroyables et incessants a créé un climat dans lequel il semble très difficile de tenir des débats constructifs et productifs qui aboutiraient à une réconciliation durable. Fixer des repères n'est pas la même chose que parvenir à des étapes importantes sur la voie de la réconciliation.

La communauté internationale ne peut pas se permettre d'assister en simple spectatrice à la situation qui se déroule sous ses yeux, ne serait-ce qu'en raison du coût humain extraordinaire en jeu. Elle a non seulement un intérêt vital, du point vue de la sécurité, à la stabilité de l'Iraq, mais elle a également l'obligation morale incontournable d'encourager le Gouvernement iraquien à mettre en place des processus participatifs et cumulatifs susceptibles d'instaurer la stabilité. Si le Gouvernement iraquien est le premier à reconnaître que c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale de sauver le pays, le fait est que l'énormité et le nombre des défis qu'il doit relever lui donne le droit de réclamer à la communauté internationale l'aide dont il a besoin. Le Pacte international pour l'Iraq et les structures établies par les réunions régionales mettent en place un cadre potentiellement solide pour une coopération essentielle.

Les dirigeants iraquiens sont favorables à une juste répartition des pouvoirs, un partage équitable des ressources et des richesses nationales, la démocratie, l'état de droit, etc. Dans la pratique, cependant, il est difficile de parvenir à un équilibre mutuellement acceptable lorsque des questions fondamentales font l'objet de revendications concurrentes. Un tel équilibre n'est possible que si la pratique de la démocratie est perçue comme n'étant pas simplement une compétition entre les droits de la majorité et ceux de la minorité et comme étant davantage qu'une lutte pour le pouvoir entre les communautés politiques. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de pays qui, comme l'Iraq, traversent un processus de transition global qui comporte une reconstruction du pays.

Dans de telles situations, les discours et les déclarations générales de principe ne suffisent pas à répondre aux questions fondamentales touchant l'avenir du pays. Les réponses doivent prendre la forme de mesures spécifiques et convenues qui, en répondant effectivement aux priorités du peuple iraquien, transformeront progressivement le désespoir en espoir. Si les niveaux de désespoir et d'espoir des Iraquiens se sont aggravés, ou s'ils restent essentiellement inchangés, il est temps que les dirigeants iraquiens, la communauté internationale et l'ONU examinent la façon de donner à l'Iraq les moyens d'aller de l'avant sur de meilleures bases.

Le processus de révision constitutionnelle est lui-même le résultat de l'évaluation faite par les dirigeants politiques iraquiens de la nécessité de réfléchir encore à des questions constitutionnelles clefs. L'ONU a eu le privilège de fournir de l'aide sous forme de conseils techniques qui faisaient des solutions possibles à la plupart des questions qui faisaient problème. Mais les principales décisions à prendre sont de nature politique. Pour que ces décisions servent les intérêts nationaux de l'Iraq, elles doivent être prises par des représentants et des dirigeants iraquiens démocratiquement élus de manière à renforcer un

sentiment de participation populaire et d'unité nationale.

Heureusement, les choix qui se présentent au peuple iraquien ne sont pas blancs et noirs, et ne sont pas non plus des choix qui ne changeraient rien. Il y a toute une série de zones grises de compromis qui permettent de répondre aux préoccupations fondamentales de tous les participants au processus politique. Ces choix doivent souvent être présentés par des experts de manière claire et concise. C'est exactement ce que fait notre équipe chargée de l'appui à l'élaboration de la Constitution, et ce genre d'assistance peut également être apporté en d'autres domaines où la compréhension mutuelle, l'accommodement et le compromis sont indispensables au progrès. Les dirigeants politiques peuvent être persuadés qu'ils ne sont pas toujours confrontés sur les questions fondamentales à des choix qui ne changeraient rien. Lorsqu'ils l'auront compris, le processus de révision constitutionnelle, ainsi que d'autres processus – tels que le programme législatif, les élections provinciales, des négociations pacifiques sur la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, un partage équitable des revenus pétroliers, la dépolitisation des nominations ministérielles et du recrutement des forces de sécurité, la justice transitionnelle, le renforcement des droits de l'homme et les systèmes de protection humanitaire etc. – pourront constituer des moyens de réconciliation très efficaces, tout en limitant l'espace dont usent les auteurs de violences et les extrémistes politiques.

Rares sont les familles iraquiennes à n'avoir pas subi les effets directs et indirects de la violence et des violations des droits de l'homme, et il est donc normal que nombre d'entre elles aient un sentiment profond de victimisation. La justice, autre pilier fondamental de la réconciliation, exige que les victimes reçoivent une aide et une compensation pour les pertes qu'elles ont subies. Ces victimes peuvent être des personnes ayant été détenues sans chef d'inculpation, des personnes déplacées contre leur gré à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, des familles qui ont perdu leur principale source de revenu du fait de la violence et de la discrimination, etc.

Le Gouvernement iraquien, les gouvernements des pays d'accueil – en particulier les Gouvernements syrien et jordanien – et la communauté internationale, cherchant à améliorer le sort des personnes déplacées au-delà des frontières, mènent actuellement toute une série d'initiatives par le biais du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes de secours. Il faudra cependant que la communauté internationale appuie une initiative interne bien plus importante pour remédier à la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des Iraquiens en général. Le peuple iraquien a besoin de voir des mesures tangibles, continues et efficaces améliorer sa vie quotidienne et rétablir sa confiance dans le processus politique et dans son propre avenir.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général se dit encore une fois gravement préoccupé par la situation des droits de l'homme en Iraq. Il est clair qu'en Iraq, toutes les institutions chargées du maintien de l'ordre font face à des difficultés considérables. Néanmoins, en tant qu'institutions d'État régies par les normes du droit international relatif aux droits de l'homme, elles doivent respecter les critères définis par ces normes, en particulier pour ce qui est de la protection des droits ne souffrant aucune dérogation. Les criminels et les extrémistes en tout genre qui recourent à la violence et à la vengeance contre des civils innocents pour leurs propres objectifs ont déjà montré leur mépris de fer à l'égard de toutes les normes d'un comportement civilisé. Le Gouvernement iraquien a la responsabilité particulière de traduire en justice les auteurs de tels actes tout en renforçant les institutions qui promeuvent l'état de droit, en particulier les forces de sécurité et l'appareil judiciaire.

Par conséquent, je prie instamment le Gouvernement iraquien et tous ceux qui sont indiscutablement résolus à protéger les droits humanitaires et les droits de l'homme à œuvrer en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour trouver le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'améliorer au plus vite la situation des droits de l'homme. Cet effort viendrait aussi renforcer considérablement le processus de réconciliation politique.

En conclusion, la situation en Iraq présente une urgence dont la communauté internationale doit prendre note et à laquelle elle doit répondre. Si la situation politique et sécuritaire en Iraq ne s'améliore pas au cours des prochains mois, certaines crises risquent de s'aggraver davantage encore. L'ONU, avec l'appui du Conseil de sécurité et du Gouvernement iraquien, pourrait offrir une aide

efficace et élaborer des processus nationaux de dialogue et de réconciliation, une coopération régionale en Iraq, et un appui international. Lorsqu'il examinera le mandat de la MANUI, le Conseil pourrait voir comment utiliser au mieux ce potentiel au service du Gouvernement et du peuple iraquien.

Le Président : Je remercie le Représentant spécial Qazi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de faire rapport au Conseil de sécurité au nom de la force multinationale en Iraq. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Zebari, et me félicite de sa présence parmi nous aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Représentant spécial Ashraf Qazi pour son travail et pour son rapport sur les efforts considérables déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Il est clair que le Gouvernement iraquien est confronté à de graves problèmes de sécurité alors qu'il s'efforce de promouvoir la stabilité et de consolider la jeune démocratie du pays. Le succès dépendra non seulement des progrès réalisés dans le domaine de la sécurité, où la Force multinationale en Iraq joue un rôle d'appui important, mais également des avancées réalisées sur le plan économique et, surtout, sur le plan politique. Nous nous félicitons des efforts déployés ces trois derniers mois, tout en notant qu'il reste beaucoup à faire.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais vous présenter maintenant une mise à jour de ces efforts, lesquels incluent des activités menées dans les domaines politique, économique et sécuritaire, ainsi que des initiatives entreprises dans la région et en coopération avec la communauté internationale.

Dans le domaine politique, il est indispensable de réaliser des progrès au niveau de la réconciliation nationale pour veiller à ce que les initiatives de sécurité en cours aboutissent à une stabilité à long terme dans le pays et dans la région. À cette fin, nous nous félicitons des efforts menées par les dirigeants iraquiens engagés dans des activités en faveur d'une réconciliation nationale. Par exemple, comme l'a dit M. Qazi, le Comité chargé d'examiner la Constitution continue d'examiner les questions constitutionnelles en suspens. Le mois dernier, le Comité a annoncé qu'il avait préparé un projet de plan de réforme de la Constitution. Les travaux du Comité constitueront un solide fondement pour le succès de l'Iraq, et nous attendons avec intérêt la poursuite de ses efforts sur cette question fondamentale.

Nous nous félicitons également de la nomination des nouveaux membres de la Haute Commission électorale indépendante et du travail en cours pour préparer les élections provinciales. L'on édicte une nouvelle loi qui définira les prérogatives des conseils provinciaux et leur relation avec les institutions gouvernementales nationales. Nous nous félicitons de ces efforts, ainsi que du travail du Comité de démobilisation, de désarmement et de réintégration, récemment créé, chargé de faire face aux milices et à d'autres formations militaires non autorisées, et nous attendons avec intérêt que l'on satisfasse à d'autres critères importants en matière de réconciliation, tels que la promulgation d'une loi qui modifierait le processus de débaasification.

J'aborde maintenant le volet économique. Nous nous félicitons du lancement du Pacte international pour l'Iraq, le 3 mai, et apprécions l'appui offert par le Secrétaire général Ban. Aujourd'hui, il nous faut nous concentrer sur la mise en œuvre des initiatives économiques que le Gouvernement iraquien s'est engagé à prendre. Il importe que la communauté internationale appuie l'Iraq pour que le Pacte porte des fruits. La coopération entre l'Iraq et l'ONU a été cruciale dans le lancement réussi de cette initiative et elle continuera de l'être durant la phase de mise en œuvre. Pour réaliser d'autres progrès dans le domaine de la réforme économique, toutefois, il faudra promulguer une loi sur le secteur des hydrocarbures, accompagnée de règlements régissant la répartition des revenus pétroliers. L'Iraq doit également davantage s'efforcer d'améliorer l'exécution de son budget, en particulier pour ce qui est des projets de reconstruction lancés par des ministères clefs et les gouvernements provinciaux, et pour ce qui est de l'appui essentiel à la fourniture de services.

S'agissant de la sécurité, l'insurrection, les milices, les terroristes et les criminels poursuivent leurs actions de déstabilisation. Nous condamnons énergiquement les terribles attaques perpétrées ce matin contre les mausolées de l'imam Ali al-Hady et de l'imam Hassan al-Askari à Samarra, et nous partageons l'indignation du peuple iraquien face à ce crime. Il

s'agit d'une tentative de plus de la part des terroristes de susciter des dissensions et de semer la discorde sectaire dans la population iraquienne. Nous lançons un appel à tous les Iraquiens afin qu'ils ignorent cette provocation.

La plupart des attaques perpétrées en Iraq ont eu lieu dans les provinces de Bagdad, d'Anbar, de Salah al Din et de Diyala, et la majorité des victimes sont des civils iraquiens. Nous déplorons la souffrance du peuple iraquien et les nombreuses pertes de vies innocentes. Ceux qui cherchent à affaiblir l'Iraq continuent d'utiliser diverses méthodes pour tuer et mutiler, comme on l'a vu avec l'utilisation de bombes à explosif qui sont improvisées, mortelles, transportées par véhicule dans la zone de Bagdad au mois d'avril. Toujours au mois d'avril, un attentat-suicide a eu lieu dans le bâtiment abritant le Conseil des représentants, tuant un membre du Conseil et blessant plusieurs autres personnes. En gage de sa ferme volonté de s'opposer aux terroristes, le Conseil s'est réuni le lendemain. Nous saluons cet acte courageux et sa détermination à servir les intérêts du peuple iraquien.

L'opération Fardh Al-Qanun – « imposer la loi » – ne cesse de contribuer à améliorer la sécurité dans la zone de Bagdad, offrant ainsi le temps et l'espace nécessaires à des progrès politiques et économiques. L'opération entre dans son cinquième mois et, même s'il est encore trop tôt pour en prévoir les résultats, on observe les signes d'une importante modification de la répartition de la violence. Tandis que les attaques terroristes très visibles et les attaques contre les forces de la coalition demeurent fréquentes, les meurtres sectaires et les attaques visant les civils à Bagdad ont diminué par rapport aux niveaux observés en janvier. Nous assistons aussi à une augmentation considérable du nombre des caches d'armes trouvées. Les forces iraquiennes et la force multinationale continuent d'établir des stations de surveillance conjointes et des avant-postes de combat dans la ville et les zones environnantes. La prestation des forces de sécurité iraquiennes est cruciale pour le succès de ces activités.

L'Iraq a pris d'autres initiatives pour lutter contre l'insurrection. L'opposition à Al-Qaida s'intensifie dans la province d'Anbar, appuyée par des opérations combinées à Ramadi avec les forces de sécurité iraquiennes et la force multinationale, ce qui consiste notamment à établir des postes de police iraquiens et des stations de surveillance communes dans l'ensemble de la ville. Les forces de sécurité iraquiennes recrutent en plus grand nombre dans la province d'Anbar, signe de la détermination du peuple à participer à la lutte contre l'insurrection et contre Al-Qaida et à contribuer à la sécurité du pays. D'autres provinces ont à cœur d'étendre le succès de la résistance populaire à Al-Qaida observée dans la province d'Anbar et conduisent des activités pour y parvenir.

Les forces de sécurité iraquiennes contribuent de manière accrue à la sécurité en Iraq, dirigeant des raids et d'autres opérations contre les insurgés, les milices, les terroristes et les criminels. Au mois de mai, la Brigade iraquienne des forces d'opérations spéciales a mené à elle seule plus de 48 opérations visant des éléments terroristes, indépendamment de leur appartenance religieuse. Les forces iraquiennes continuent de mener des opérations dans tout le pays.

Dans le cadre du processus permanent qui consiste à passer les rênes de la sécurité aux forces de sécurité iraquiennes, les forces multinationales ont cédé en avril la responsabilité de la sécurité dans la province de Maysan, au sud de l'Iraq, et, le 30 mai, dans les provinces du nord de Sulaymaniyah, d'Erbil et de Dohuk dans le nord du pays. Les forces de sécurité iraquiennes sont désormais responsables de la sécurité dans sept provinces. Nous ne cessons d'œuvrer à de plus amples transferts de responsabilité, tandis que les forces de sécurité iraquiennes et les gouvernements provinciaux iraquiens renforcent leur capacité d'assumer cette responsabilité.

Le 4 mai, le Gouvernement égyptien a accueilli une réunion élargie des voisins à Charm el-Cheikh en vue de promouvoir le dialogue régional et d'appuyer les efforts de reconstruction du pays déployés par l'Iraq. Il importe qu'un suivi soit assuré, en particulier par les groupes de travail créés à Charm, pour maintenir l'élan imprimé par cette initiative. Les dirigeants iraquiens poursuivent également leurs efforts de communication afin de resserrer les liens avec les voisins de l'Iraq, et nous encourageons toutes les parties à poursuivre ces efforts. Nous nous félicitons de la proposition de la Turquie d'accueillir cette année la prochaine réunion élargie des voisins.

Il est vital d'assurer la sécurité des frontières de l'Iraq. L'Iraq ne peut y parvenir seul; cela exige également des voisins de l'Iraq qu'ils fassent montre de bonne volonté et qu'ils déploient des efforts. Tous les voisins de l'Iraq ne se sont pas montrés disposés à venir en aide. Nous demeurons préoccupés par le fait

que certains pays continuent de soutenir des extrémistes violents qui cherchent à saper les progrès politiques de l'Iraq. Le fait que des terroristes et des armes d'origine étrangère parviennent en Iraq est un facteur particulièrement déstabilisant. Nous appelons tous les États Membres à dénoncer ce comportement et à apporter leur appui aux demandes répétées du Premier Ministre Al-Maliki de mettre un terme à l'ingérence étrangère dans le processus politique de l'Iraq.

Nous applaudissons au rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI), qui reste fermement déterminée à aider le peuple iraquien en dépit des difficiles conditions de sécurité. L'assistance spécialisée de l'ONU sera cruciale pour le développement et la stabilité de l'Iraq à long terme. Nous attendons avec intérêt les débats à venir sur la manière de revoir le mandat de la MANUI pour encourager une forte présence sur place qui aidera l'Iraq à réaliser des progrès politiques et économiques et pour fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux déplacés internes.

Nous nous félicitons des contributions aux efforts déployés par l'ONU en Iraq pour améliorer la sécurité. Le Géorgie, la Corée du Sud et la Roumanie ont fourni des forces de sécurité à la MANUI, forces qui se sont avérées essentielles pour les opérations de l'ONU en Iraq. Les Fidji continuent d'offrir à l'ONU des gardes de sécurité. Un appui international constant en Iraq – notamment par des contributions au fonds prévu pour faire face aux dépenses en sécurité, ainsi que la mise à disposition de forces pour la sécurité de l'ONU – permettra à l'ONU de ne pas perdre de vue ses objectifs fondamentaux en matière d'aide en Iraq. La force multinationale en Iraq est prête à contribuer, le cas échéant, à la sécurité de l'ONU.

Nous exprimons notre sincère gratitude au Représentant spécial Qazi pour les efforts qu'il a déployés ces trois dernières années afin d'aider le Gouvernement et le peuple iraquiens dans leurs efforts de reconstruction. Le Représentant spécial Qazi a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien, le peuple iraquien, les forces multinationales et les gouvernements des pays de la région pour aider l'Iraq, et nous le remercions de son dévouement et de ses états de service.

Pour terminer, je voudrais confirmer que les forces multinationales restent décidées à aider les forces de sécurité iraquiennes à renforcer leurs capacités, afin qu'elles puissent assumer la pleine responsabilité de la sécurité et de la défense de leur pays. La communauté internationale a un intérêt commun à assurer le succès des efforts iraquiens en vue de créer un pays pacifique, stable et prospère, ce qui est important non seulement pour le peuple iraquien, mais aussi pour la région et le monde entier.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Khalilzad de son exposé.

J'invite à présent S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, à faire une déclaration.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 1723 (2006) du Conseil de sécurité, il est temps de réexaminer le mandat de la force multinationale en Iraq. Au nom du Gouvernement iraquien je voudrais présenter au Conseil de sécurité une mise à jour sur la situation actuelle et lui faire part des évolutions en cours dans notre pays.

En mai dernier, l'Iraq a marqué le premier anniversaire de la création du gouvernement constitutionnellement élu, qui rend compte aux 275 hommes et femmes du Conseil des représentants, première instance législative démocratiquement élue dans l'histoire de l'Iraq. La formation du Gouvernement d'unité nationale, qui est largement représentatif de la diversité de la société iraquienne et qui gouverne avec le consentement de celle-ci, a marqué l'aboutissement du processus politique indiqué dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, et a consolidé l'attachement de l'Iraq au processus de démocratisation.

Les 12 derniers mois ont mis à l'épreuve de façon fondamentale le courage et la détermination du Gouvernement et du peuple iraquiens, alors que nous tentons de négocier une transition difficile et souvent douloureuse vers la mise en place d'une démocratie stable et pacifique. Malgré des progrès remarquables, un environnement politique, économique et de sécurité d'une grande complexité continue de poser des défis énormes aux dirigeants élus chargés de la normalisation de notre pays.

Il n'y a pas d'exemple plus probant de cette menace que les attentats à la bombe d'aujourd'hui, qui ont détruit ce qui restait du sanctuaire d'Al-Askaria à Samarra. Ce mausolée, sacré pour les Chiites et les

Sunnites et révéré par tous les Iraquiens quelle que soit leur religion, n'avait absolument aucune valeur militaire. Sa destruction dans les attentats d'aujourd'hui – deuxième attaque contre ce sanctuaire en 16 mois – visait à envoyer un message symbolique de la part des terroristes, indiquant leur intention de détruire le tissu social iraquien, détruire l'harmonie interconfessionnelle, et détruire les traditions de tolérance et de fraternité au sein de chacune des différentes traditions religieuses de l'Iraq. Nous, les Iraquiens, sommes unis en tant que Gouvernement et en tant que peuple pour rejeter catégoriquement ces tentatives manifestes de nous diviser dans l'espoir de semer les germes de la guerre de religion et de la guerre civile.

Malgré cette violence insensée, mon gouvernement a réalisé des avancées considérables sur la voie qui nous mènera au jour où la sécurité sera assurée par une force de sécurité nationale iraquienne autosuffisante. C'est là notre objectif ultime, que nous nous employons activement à atteindre. Les Iraquiens seront toujours reconnaissants d'avoir été libérés d'un despote absolu, mais aucun fonctionnaire du Gouvernement iraquien – je dirais même aucun citoyen iraquien – ne veut que la présence de troupes étrangères sur le sol iraquien ne se prolonge un jour de plus que ne l'exige une nécessité vitale. Mais pour aujourd'hui, et au moins pour les mois à venir, la présence de contingents de la force multinationale est d'une nécessité vitale non seulement pour l'Iraq mais aussi pour préserver la sécurité et la stabilité régionales.

La situation actuelle en Iraq est difficile et semée d'obstacles. Alors qu'il renforce avec enthousiasme sa démocratie naissante et reconstruit ses institutions d'État, le peuple iraquien reste la cible d'une campagne orchestrée et très bien financée visant à détruire la démocratie dans notre région du monde. Comme les Iraquiens ont démontré de plus en plus clairement leur détermination à aller de l'avant pour reconstruire leur pays, cette campagne est devenue de plus en plus brutale. Outre les odieux attentats d'aujourd'hui, ces dernières semaines, par exemple, les terroristes ont détruit des ponts, cherchant à couper les liens physiques qui unissent les Iraquiens entre eux. Bien qu'un grand nombre des auteurs de ces violences agissent de façon aveugle quant au choix de leurs victimes, leurs efforts délibérés et continus pour viser les institutions politiques, civiles, scolaires et universitaires, économiques et – comme nous l'avons vu aujourd'hui – religieuses ne représentent pas moins qu'un assaut contre la culture moderne et historique de l'Iraq.

Même si l'ampleur des atrocités qu'ils commettent est effroyable et saisit l'attention des médias, la capacité de ces terroristes à influer sur l'évolution réelle de la situation sur le terrain est limitée. Par exemple, ils continuent de cibler les recrues des forces de police et de l'armée, comme les médias s'en font souvent l'écho; et pourtant le nombre de recrues continue de progresser grâce à un afflux constant de volontaires. C'est ainsi que les terroristes ont été incapables d'atteindre leur objectif stratégique, qui était d'empêcher que des citoyens ne se portent volontaires en grand nombre pour la reconstruction du pays.

Nous sommes parvenus à recruter près de 350 000 hommes dans les forces armées et les services de sécurité iraquiens. Nous progressons dans l'instruction, l'armement et l'équipement de ces troupes, en attendant impatiemment le jour où elles pourront assurer la paix de la nation sans la présence de forces étrangères. Mais ce processus prend du temps. Il faut du temps pour que naisse un esprit de corps et il faut du temps pour que la confiance s'installe à tous les niveaux de la hiérarchie. Nous édifions ces institutions, dans des circonstances qui sont loin d'être idéales.

C'est pourquoi le rôle de la force multinationale reste d'une importance vitale, et ce, à deux niveaux au moins. Premièrement, la force multinationale apporte une puissance de feu supplémentaire chaque fois que les besoins dépassent les capacités des forces armées et de sécurité iraquiennes. Un exemple de ce phénomène est actuellement fourni par l'opération Fardh al-Qanun, qui vise à rétablir l'état de droit à Bagdad et à stabiliser le reste du pays. C'est une tâche difficile et dangereuse, rendue encore plus difficile par la sauvagerie d'un ennemi qui ne connaît aucune restriction morale ou éthique. L'exécution de cette tâche prélève aussi un lourd tribut, aussi bien parmi les forces iraquiennes qu'au sein de la force multinationale. Deuxièmement, la force multinationale entreprend la formation des forces armées iraquiennes. Je tiens à dire ici que le peuple iraquien est profondément reconnaissent des efforts continus des membres de la force multinationale et des sacrifices qu'ils consentent.

La sécurité relève de la responsabilité du Gouvernement iraquien, de même que le renforcement des capacités et compétences des forces de sécurité iraquiennes – ce qui inclut le recrutement, l'instruction, l'équipement et l'armement des troupes, comme indiqué dans la lettre du Premier Ministre Nuri Kamel Al Maliki au Conseil de sécurité datée du 11 novembre 2006 (S/2006/888, annexe). Nous sommes conscients de la nécessité d'accélérer la montée en puissance d'une force iraquienne autonome, jouissant de la confiance de la population et fidèle aux orientations nationales iraquiennes. Le Gouvernement iraquien est la seule autorité habilitée à contrôler les rues iraquiennes et nous adoptons une position de plus en plus ferme à l'encontre des milices illégales et de la corruption au sein de nos forces de sécurité, de notre armée et de notre police nationales.

Les forces de sécurité iraquiennes continuent d'assumer des responsabilités de plus en plus lourdes pour ce qui est d'assurer la sécurité du peuple iraquien, au fur et à mesure que s'accroissent leurs effectifs, leur expérience et leurs capacités. En septembre de l'année dernière le Gouvernement iraquien a assumé le commandement opérationnel des forces terrestres, navales et aériennes.

Actuellement, la responsabilité concernant la sécurité de sept gouvernorats a été transférée aux autorités iraquiennes, et mon gouvernement espère augmenter le nombre de provinces et de gouvernorats sous son contrôle jusqu'à ce qu'il dispose de la pleine autorité sur les 18 gouvernorats.

Nous nous réjouissons de voir arriver le jour où les forces iraquiennes seront en mesure d'assumer la pleine responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq, ce qui permettra alors à la Force multinationale de terminer son mandat et de mettre fin à sa présence dans le pays. Jusqu'à cette date, l'Iraq continuera d'avoir besoin du soutien de la Force multinationale afin de mettre en place un environnement sûr pour le peuple iraquien.

De concert avec la Force multinationale, les forces armées iraquiennes font des progrès encourageants dans le cadre de leurs efforts visant à rétablir l'état de droit dans la capitale. Le nombre d'assassinats motivés par le sectarisme, phénomène récent en Iraq, a considérablement diminué depuis l'hiver dernier lorsque les opérations ont commencé.

Des rapports préliminaires indiquent que certaines des personnes déplacées ayant dû quitter leur foyer pour aller à Bagdad commencent peu à peu à revenir. Les incidents inquiétants montrant que des milices s'évertuaient à procéder à un nettoyage ethnique de certains quartiers de la capitale a été inversée. Au-delà des statistiques, nous notons des signes de normalisation : réouverture des commerces, augmentation de la circulation et des indications que la vie quotidienne reprend son cours dans les rues. Il est encore trop tôt pour faire des pronostics de succès mais ce sont là des événements de grande importance. Il est de la plus grande importance que ces opérations se poursuivent jusqu'à ce que l'on puisse revenir à une vie normale dans la capitale, laquelle abrite un quart de la population iraquienne.

Il est crucial que nous veillions à ce que tous ceux qui ont terrorisé la population de Bagdad ne trouvent pas refuge dans des zones avoisinantes. À cet égard, nous pouvons mentionner qu'il y a eu certains progrès. Les chefs de tribu et les citoyens ordinaires résidant dans les provinces d'Anbar et de Diyalla, provinces iraquiennes les plus troublées qui ont servi trop longtemps d'abri aux terroristes d'Al-Qaida, commencent à prendre les armes et à tenir tête aux terroristes d'Al-Qaida. Ces citoyens coopèrent aujourd'hui avec les forces iraquiennes et avec la Force multinationale.

Nous sommes déterminés à vaincre les forces de ceux dont le seul objectif est de détruire le processus politique en Iraq, mais mon gouvernement n'en demeure pas moins conscient qu'outre les options militaires, il convient de faire appel à des stratégies orientées vers le rétablissement de la paix et de la stabilité.

La réconciliation nationale constitue une priorité importante à laquelle nous nous attelons. La pierre angulaire de ce processus de réconciliation est un projet de loi sur lequel nous travaillons qui vise à inverser des pratiques de débaathification trop agressives qui ont démarré en 2003 et qui ne faisaient pas la distinction entre les criminels et les non criminels et entre ceux qui obéissent à une conviction idéologique et ceux qui ont rejoint ce parti dans le seul but de subvenir aux besoins de leur famille, pratique commune dans les régimes autocratiques et autoritaires. Une législation remédiera à ces problèmes.

En outre, dans le cadre de la réconciliation et du dialogue au niveau national, nous sommes actuellement en train d'examiner et de réviser la constitution afin d'achever ce processus ce mois-ci. Dans le même temps, nous travaillons à la mise au point d'une loi sur les hydrocarbures et d'une autre relative à la distribution des actifs iraquiens d'une manière qui assure un développement équitable dans l'ensemble du pays.

De nombreuses personnes ont critiqué le fait que nous mettions tant de temps à réaliser ce qui aurait constitué, dans une démocratie développée fonctionnant dans des circonstances idéales, un programme législatif ambitieux. Ce processus a pris du temps pour deux raisons. Premièrement, nous sommes convaincus que l'élaboration de ces lois sur une base solide est plus importante que le respect de certains délais artificiels. Deuxièmement, nous ne travaillons pas uniquement sur le principe de la majorité. Nous ne voulons pas mettre en place ces institutions fondamentales appelées à servir l'État pendant une longue période en nous fondant sur le principe « 50 % plus un ». Nous nous efforçons de parvenir à un consensus aussi large que possible au plan national afin que tous les groupes désirant participer au processus politique se sentent concernés par ces institutions.

Je voudrais également rappeler les activités de notre gouvernement dans les domaines régionaux et internationaux, lesquelles ont connu des succès considérables. Conscients du rôle important que peuvent jouer nos voisins pour aider à stabiliser notre pays, nous avons travaillé de manière dynamique pour réunir leurs représentants avec d'autres acteurs importants de la région. C'est ainsi que le 10 mars, nous avons organisé à Bagdad une réunion importante d'experts de haut niveau représentant nos voisins, les membres permanents du Conseil de sécurité et les organisations internationales et régionales incontournables, notamment bien sûr l'ONU. Cette réunion a préparé le terrain pour l'organisation d'une conférence ministérielle internationale élargie des pays voisins de l'Iraq, en plus de l'Égypte et du Bahreïn, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et les membres du Groupe des Huit qui s'est tenu le 4 mai à Charm-el-Cheikh au cours duquel les ministres ont concrétisé leur recommandation spécifique présentée antérieurement par leurs experts à Bagdad.

En conséquence, trois comités techniques chargés de faire face aux problèmes dont souffre l'Iraq et qui concerne nos voisins, notamment la sécurité, les personnes provisoirement déplacées et l'approvisionnement en énergie ont été créés. Les réunions de ces comités techniques sont en cours de préparation et nous avons demandé à l'ONU de nous aider dans leurs activités.

Le 3 mai a vu le lancement du Pacte international pour l'Iraq dans la ville égyptienne de Charm-el-Cheikh. Cet événement a accueilli 60 pays et organisations internationales, nombre d'entre elles étant représentées au niveau ministériel. Le Pacte est un cadre qui a été mis au point pour aider le Gouvernement iraquien à réaliser sa vision nationale d'un Iraq uni, démocratique, fédéral, pacifique et prospère grâce à un programme reposant sur des engagements mutuels pris par le Gouvernement iraquien et assortis de délais en vue d'atteindre des étapes importantes dans la réforme politique et gouvernementale et la reconstruction économique ainsi que par la communauté internationale afin de fournir l'assistance dans le moyen terme.

Nous notons que le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été établi par la résolution 1546 (2004) et porte essentiellement sur des activités discrètes centrées sur le processus politique iraquien. Ce processus est pour l'essentiel achevé. Les règles régissant les progrès de la MANUI doivent mieux évoluer pour correspondre davantage aux besoins actuels et futurs comme le montre la mise en œuvre du Pacte international. Nous sommes néanmoins conscients que les circonstances ont suffisamment évolué et que la relation entre la MANUI et le Gouvernement iraquien doivent également changer pour refléter la réalité.

Nous pensons que le rôle de la MANUI est de répondre aux besoins de l'Iraq tels qu'ils sont présentés par le Gouvernement iraquien. Nous estimons également que la MANUI devrait élargir son rôle en renforçant notamment sa présence et en facilitant l'élargissement des activités des institutions des Nations Unies, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial et d'autres institutions telles que celles-là.

Je manquerai à mes devoirs si je ne saisissais pas cette occasion pour remercier S. E. M. Ashraf Qazi pour ses années de services dévoués envers l'Iraq et les Nations Unies. Il a, au cours de son mandat à Bagdad, gagné le respect de la classe politique de l'Iraq et la reconnaissance de son peuple. Il va nous manquer, et nous lui adressons nos meilleurs vœux dans ses entreprises futures.

Je voudrais terminer en notant officiellement que mon gouvernement demande de maintenir les arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq pour les raisons exposées dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité, en date du 8 juin 2007.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue la présence dans cette salle de S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et nous remercions le Secrétaire général de son rapport. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ahraf Jehangir Qazi, de son exposé.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la persistance des problèmes politiques, sectaires et criminels en Iraq doit retenir l'attention constante de la communauté internationale. Aussi souscrivons-nous à son appel en faveur d'un appui politique vigoureux aux efforts déployés par le peuple et le Gouvernement iraquiens aux fins de la paix et de la sécurité. C'est aussi pourquoi ma délégation salue la tenue de ce débat, qui témoigne de notre solidarité collective avec le peuple iraquien, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées, qui pâtissent le plus de ce conflit.

Ma délégation trouve encourageant que le Conseil des représentants ait approuvé la candidature de neuf personnes pour siéger à la Haute Commission électorale indépendante permanente, conformément à la loi portant création de ladite Commission, qui a été promulguée en janvier 2007. Nous trouvons également encourageantes les nouvelles désignations effectuées par la Commission électorale, y compris pour les fonctions de Président, de chef des observateurs électoraux et de Rapporteur. Il s'agit d'étapes cruciales pour édifier durablement les institutions nécessaires à la bonne gouvernance et au succès des efforts politiques et constitutionnels déployés en Iraq.

Le concours fourni par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), conjugué à l'appui technique qu'elle apporte au processus de reconstruction du pays, est digne d'éloges.

La conférence sur le Pacte international pour l'Iraq, de même que la conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq qui a suivi témoignent du rôle croissant que les voisins de l'Iraq comptent jouer dans le règlement de la crise. Nous espérons que les engagements pris à ces conférences seront suivis d'effet et se traduiront par une augmentation des ressources fournies par les pays donateurs, notamment au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, de manière à assurer la reconstruction durable de l'Iraq. Nous formons également l'espoir que la dynamique engendrée à la conférence sur le Pacte international pour l'Iraq se maintiendra de sorte que l'Iraq en tire des effets positifs et profite des bienfaits de la paix.

Nous saluons les diverses interventions humanitaires mises sur pied par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue d'apporter des secours d'urgence aux familles iraquiennes en proie à des pénuries d'eau, de vivres et de médicaments. Nous approuvons l'idée d'installer une antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Iraq afin de resserrer et de garantir la coordination des activités humanitaires menées par les Nations Unies dans le pays.

Compte tenu de ce que l'ONU a vécu en Iraq et des préoccupations exprimées, le Secrétaire général est favorable au maintien des mesures tendant à améliorer la sécurité du personnel de la MANUI, notamment à travers le renforcement de la sécurité aérienne de la MANUI dans la Zone internationale à Bagdad.

Le Secrétaire général propose de prendre des dispositions en vue de construire à Bagdad de nouvelles installations des Nations Unies qui soient adaptées à l'insécurité régnant en Iraq. Non seulement ces mesures permettront de répondre aux besoins du personnel des Nations Unies en matière de sécurité mais aussi, et surtout, elles aideront l'ONU et la MANUI dans l'exécution de tâches nombreuses et diverses, pour lesquelles elles doivent être en contact avec tous les groupes de la population qui ont tous les jours besoin d'assistance.

Les informations sur la situation des droits de l'homme en Iraq sont alarmantes. Par conséquent, ma

délégation souscrit aux textes issus de la conférence organisée à Genève, en avril 2007, par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et engage le Gouvernement iraquien ainsi que toutes les parties concernées à choisir le chemin de la reconstruction nationale et à adhérer aux principes des droits de l'homme et du droit international.

En outre, nous demandons la libération des membres iraquiens du personnel des Nations Unies et des autres personnes qui ont été enlevés ou portés disparus pendant la période à l'examen. Ma délégation se réjouit que le Gouvernement iraquien ait décidé d'autoriser l'accès de la MANUI aux centres de détention iraquiens et que la Mission ait l'intention d'effectuer une première visite dès le mois prochain.

Nous ne comprenons pas très bien pourquoi le Gouvernement iraquien n'a pas pu ratifier l'Accord sur le statut de la Mission avec l'ONU en juin 2005. Nous avons pourtant exhorté les autorités iraquiennes compétentes à prendre les dispositions nécessaires pour que la présence de la MANUI en Iraq repose sur des bases juridiques solides.

Enfin, ma délégation remercie de ses services inestimables le Représentant spécial adjoint pour l'Iraq, M. Jean-Marie Fakhouri, qui quittera la Mission à la fin du mois.

M. Lacroix (France) : Ma délégation voudrait, en premier lieu, saluer la présence, au sein du Conseil de sécurité, du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari. Je souhaite également remercier M. Ashraf Qazi ainsi que l'Ambassadeur Khalilzad pour leur présentation respective.

Pour ma part, je ferai les quelques remarques suivantes.

Ma première remarque concerne la situation sur le terrain, qui, à l'évidence, demeure préoccupante. Elle demeure préoccupante sur le plan sécuritaire, même s'il est encore trop tôt pour juger les nouvelles mesures prises, en particulier le plan mis en place à Bagdad. Néanmoins, le tableau demeure pour l'instant bien sombre. L'Iraq est le théâtre d'attentats toujours trop nombreux. Le nouvel attentat commis ce jour, contre la mosquée chiite de Samarra, en témoigne. La France condamne avec force cet attentat et appelle toutes les parties à la plus grande retenue.

La population iraquienne continue de payer pour sa part un prix très lourd. Des centaines, et probablement des milliers, d'innocents ont encore été tués ces dernières semaines. La Zone verte elle-même est désormais régulièrement touchée, jusqu'au Parlement, qui a été l'objet d'un attentat-suicide. Par ailleurs, les milices, dont on avait pu un temps espérer une décrue des activités meurtrières, ont renoué, nous dit le Secrétaire général, avec la pratique des assassinats et des enlèvements.

La situation sur le terrain est également préoccupante sur le plan humanitaire. Le Secrétaire général nous confirme à ce sujet que l'Iraq connaît une crise majeure. Il nous dit même que la situation continue de s'aggraver : entre 30 000 et 50 000 Iraquiens quittent le pays chaque mois pour rejoindre les 4 millions d'Iraquiens déplacés ou réfugiés, internes ou externes.

Au-delà de ce constat nécessaire, il est ensuite urgent, plus que jamais, de travailler collectivement à la recherche de solutions. À cet égard, plusieurs développements méritent d'être relevés.

Premièrement, au niveau interne, le Secrétaire général fait état de certaines avancées dont il faut espérer qu'elles se confirmeront et permettront au processus politique d'aller de l'avant. Je relèverai l'adoption, par le Gouvernement iraquien, d'un projet de loi sur les hydrocarbures, qui doit désormais être débattu et approuvé par le Parlement. C'est un projet qui traite, nous le savons, de la question essentielle de la répartition des richesses de l'Iraq.

Je relèverai également la conclusion prochaine des travaux du Comité de révision constitutionnelle, qui ont été conduits en concertation avec les équipes des Nations Unies et dont nous savons l'importance capitale.

Ensuite, en ce qui concerne les développements survenus au niveau régional, il a eu la réunion de Charm el-Cheikh, qui a permis de rassembler l'ensemble des pays voisins autour de principes aussi importants que la stabilité et l'unité de l'Iraq, ou encore le refus de l'ingérence dans ses affaires internes, mais aussi de jeter les bases d'une coopération régionale renforcée dans le domaine de la sécurité, de l'énergie et des réfugiés.

Enfin, en ce qui concerne les développements au niveau international, il y a eu, d'une part, la conférence organisée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés sur la question des personnes déplacées, question

désormais prioritaire pour les Nations Unies et, d'autre part, le lancement du Pacte international pour l'Iraq.

Il est maintenant nécessaire de construire sur ce début de dynamique. Bien entendu, la clef reste au niveau de l'Iraq et dans un véritable processus de reconstruction nationale qui soit le plus inclusif possible et qui conduise à isoler les forces voulant l'échec de l'Iraq. Cela suppose que tous les responsables iraquiens parviennent à s'entendre sur des questions essentielles et, en premier lieu, sur un partage équitable des pouvoirs et des ressources, qui doit faire l'objet du consensus le plus large.

Les pays de la région, qui n'ont aucun intérêt à ce que l'Iraq plonge dans le chaos, devront eux aussi jouer tout leur rôle. Tout ce qui leur permettra de contribuer à la stabilisation de l'Iraq doit donc être encouragé. Il importe à cet égard que les groupes de travail sur les questions sécuritaires, énergétiques et humanitaires – dont la création a été décidée à la Conférence de Charm el-Cheikh le 4 mai – élaborent rapidement des propositions concrètes de coopération. La France, bien entendu, s'associe pleinement à l'appel du Secrétaire général à conserver la dynamique créée à Charm el-Cheikh.

Enfin, la communauté internationale doit rester mobilisée pour soutenir cette dynamique interne et régionale. C'est le sens du déplacement du Secrétaire général à Bagdad, qui a permis d'adresser un message fort. C'est le but du Pacte international pour l'Iraq, projet ambitieux et qui ne pourra fonctionner que sur la base du respect des engagements réciproques et en ne perdant pas de vue la dimension politique des problèmes.

Tel est l'objectif de l'engagement des Nations Unies, qui continuent de prendre une part majeure au processus de stabilisation de l'Iraq, dans des conditions très difficiles, et qui pourraient peut-être, comme le Secrétaire général le suggère, jouer un rôle élargi – sous réserve, bien entendu, du plein respect des exigences de sécurité. Tel est aussi l'enjeu de la présence de la Force multinationale en Iraq, dont le mandat s'achèvera, comme le prévoit la résolution 1723 (2006), lorsque les forces iraquiennes seront pleinement responsables du maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général, d'avoir présenté le rapport (S/2007/330) du Secrétaire général sur la situation en Iraq et les activités qu'y mènent les organismes des Nations Unies. Nous prenons acte de l'exposé fait par M. Khalilzad sur la Force multinationale, le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle.

Nous remercions le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Zebari, qui nous a parlé de l'intensification des efforts déployés par le Gouvernement pour stabiliser la situation dans le pays. Nous partageons les conclusions et les évaluations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, et nous aimerions faire quelques commentaires à cet égard.

Nous estimons, comme l'a confirmé la réunion de Charm el-Cheikh en mai, que la communauté internationale, par ses efforts collectifs, met tout en œuvre pour contribuer à une normalisation rapide et durable de la situation en Iraq. Nous sommes convaincus que, sans un accompagnement international de ce processus politique, les dirigeants des divers groupes iraquiens ne pourront pas surmonter l'inertie due à la défiance mutuelle. Il s'ensuit que pour parvenir à la réconciliation nationale, nous avons besoin de la médiation de l'ONU, de la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés, des voisins de l'Iraq et des autres pays qui peuvent aider Bagdad.

Il est important que la déclaration finale de la réunion de Charm el-Cheikh ait accordé la priorité aux objectifs et tâches qui visent à parvenir à un règlement et insisté sur la nécessité d'une conciliation interiraquienne et un échange d'idées entre les divers groupes et communautés.

Nous sommes très préoccupés par les informations relatives aux nouveaux actes de terrorisme commis à Samarra, qui ont encore endommagé des lieux saints qui avaient déjà souffert des attentats à la bombe de février 2006. Notre compassion va aux fidèles qui ont été outragés par cet odieux acte d'extrémisme. En même temps, nous appelons tous les Iraquiens et toutes les communautés iraquiennes à rester calmes et à ne pas succomber à l'outrage du radicalisme. Nous espérons que les provocations de Samarra ne mèneront pas, comme ce fut le cas en 2006, à un nouveau cycle d'affrontements interethniques féroces. Nous appuyons les efforts du Gouvernement Al-Malaki qui visent à éviter que le pays ne sombre une nouvelle fois dans la crise.

Je tiens à souligner que la clef du succès, pour un dialogue national véritable en Iraq, consiste à ce que tous les groupes religieux, ethniques et politiques se sentent intégrés au processus politique, qu'ils se voient donner la possibilité démocratique d'avoir leur place au sein des structures de pouvoir iraquiennes. Cela doit être fait si nous voulons que l'Iraq reste un seul et même État souverain uni. Il nous faut aussi fixer une limite dans le temps à la présence de la Force multinationale dans le pays, présence qui, il faut le dire, irrite beaucoup d'Iraquiens. Il ne s'agit pas d'annoncer immédiatement une date. Mais il semble important que les Iraquiens se rendent compte que les contingents militaires étrangers finiront par se retirer complètement de leur pays.

Nous notons que l'un des principaux résultats de la réunion de Charm el-Cheikh a été l'adoption d'une initiative russe visant à créer un organe permanent chargé de coordonner les activités des parties prenantes en Iraq. Nous sommes en attente d'informations sur le début des travaux de cette instance et des autres groupes de travail clefs qui seront amenés à prendre des décisions. Une fois de plus, nous tenons à dire que, pour notre part, nous sommes disposés à participer activement à l'élaboration et la mise en œuvre de toute initiative susceptible d'aider à surmonter la crise en Iraq.

Nous appuyons le projet de déclaration élaboré par les États-Unis au sujet de notre séance d'aujourd'hui.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Hoshyar Zebari. Je remercie par ailleurs le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Qazi, ainsi que le Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Khalilzad, pour les exposés instructifs et fort intéressants qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

L'Italie estime qu'un Iraq stable, pacifique et prospère est une condition essentielle à la stabilité mondiale et régionale, qui relève de la responsabilité morale de la communauté internationale. C'est pourquoi l'Italie a toujours été aux avant-postes de l'appui apporté aux efforts de l'Iraq en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

Depuis 2003, l'Italie a consacré plus de 270 millions d'euros à l'aide financière internationale dans le domaine civil et, en janvier dernier, elle a signé un accord bilatéral prévoyant des prêts à conditions libérales à hauteur de 400 millions d'euros. L'Italie a également annulé 2,4 milliards d'euros de la dette du pays, et elle copréside, aux côtés du Gouvernement iraquien, le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq.

En conséquence, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères italien, Massimo D'Alema, a pris part au lancement du Pacte international ainsi qu'à la Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq qui s'est tenue à Charm el-Cheikh les 3 et 4 mai 2007. Nous sommes prêts à maintenir notre contribution.

Nous estimons que l'élan imprimé par ces réunions ne doit pas être perdu. Par conséquent, nous sommes convaincus que les réformes mises en avant par le Pacte international avec l'Iraq et le suivi des décisions de la Conférence ministérielle élargie, à savoir la création des groupes de travail mentionnés lors de la Conférence de Bagdad du 10 mars 2007, doivent être mis en œuvre d'urgence et sans qu'il soit nécessaire d'élaborer au préalable de nouveaux outils à cette fin.

Nous sommes également convaincus que, si l'appui international est crucial pour réussir à stabiliser l'Iraq, la clef du problème n'en est pas moins, au bout du compte, entre les mains du Gouvernement et du peuple iraquiens.

Nous partageons l'opinion exprimée par M. Zebari dans sa récente lettre au Président du Conseil de sécurité selon laquelle les efforts visant à rétablir la sécurité doivent être appuyés par des initiatives politiques afin de favoriser la réconciliation nationale et de promouvoir l'unité au sein du peuple iraquien. En fait, le succès de tout plan de sécurité est conditionné par cette réconciliation et par des mesures ayant des effets socioéconomiques immédiats.

Les mesures concrètes qui sont effectivement nécessaires à cet égard comprennent un examen de la loi de déBaasification; la fourniture de moyens économiques à travers, par exemple, des pensions adaptées aux membres des anciennes armée et forces de sécurité iraquiennes, ainsi que, si possible, la réintégration dans les nouvelles forces armées de ceux qui n'ont pas été impliqués dans les crimes de l'ancien régime; le démantèlement des milices; la création d'une police nationale; et, plus généralement, une

politique qui fasse bénéficier toutes les composantes de la société des avantages du nouvel Iraq démocratique, élargissant ainsi la base de l'appui aux institutions nouvellement réformées.

Dans ce cadre, nous pensons également que le processus de révision constitutionnelle revêt une grande importance et pourrait offrir la possibilité d'étendre le dialogue politique. Nous jugeons par ailleurs encourageante l'évaluation qui figure dans le dernier rapport du Secrétaire général selon laquelle

> « si certains des amendements examinés actuellement sont finalement adoptés, ils pourraient contribuer dans une certaine mesure à aider le gouvernement national à jouer un rôle de coordination nécessaire au sein du système fédéral décentralisé envisagé par la Constitution iraquienne ». (*S/2007/330, par. 25*).

Nous restons préoccupés par la situation des personnes déplacées en Iraq et des réfugiés iraquiens dans les pays voisins. Dans ce contexte, nous nous sommes félicités de la tenue, en avril, de la Conférence de Genève, qui a constitué un événement important pour renforcer la coopération internationale sur cette question.

L'Italie a toujours fermement appuyé le rôle de l'ONU en Iraq. Nous nous félicitons du travail remarquable accompli par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et par l'Ambassadeur Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général. En mars dernier, lors du débat du Conseil sur la situation en Iraq (voir S/PV.5639), l'Italie a déclaré que nous pensions que la présence de l'ONU en Iraq était d'une importance fondamentale et que nous souhaitions que la situation en Iraq lui permette d'élargir sa présence. C'est pourquoi nous sommes heureux que le Secrétaire général ait manifesté sa volonté d'envisager d'élargir le rôle de l'ONU en Iraq et d'y renforcer sa présence autant que possible.

Nous pensons qu'un renforcement du rôle de l'ONU en Iraq pourrait apporter une contribution importante dans de nombreux domaines. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel des solutions doivent être trouvées grâce à un dialogue national continu et à la recherche patiente d'un compromis dans le cadre de la Constitution. À cet égard, nous pensons également qu'avec le consentement de toutes les parties intéressées, l'ONU pourrait jouer un rôle essentiel.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Italie condamne fermement l'attentat odieux perpétré aujourd'hui contre les tombeaux sacrés des imams Ali Al-Hadi et Al-Hassan Al-Askari, à Samarra. Nous présentons nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement iraquiens et aux familles des victimes. Nous demandons instamment aux Iraquiens de réagir à cet événement tragique en renforçant les processus en cours de dialogue national et de réconciliation.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je me félicite de la présence, cet après-midi, de S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Je tiens aussi à remercier S. E. l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis, et M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, des exposés qu'ils ont présentés au Conseil sur les activités de la Force multinationale et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), respectivement.

L'État du Qatar a rappelé la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous avons également réaffirmé la nécessité que le peuple iraquien retrouve sa sécurité et sa liberté, et que toutes les parties s'engagent à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iraq. Il est également nécessaire de rejeter toute tentative visant à favoriser le sectarisme et la division et à compromettre la sécurité et la stabilité dans la région. L'État du Qatar estime qu'il est important d'agir rapidement afin de déterminer les causes profondes de la crise iraquienne et de s'y attaquer, d'autant plus que la situation dans le pays demeure extrêmement inquiétante pour tous ceux qui sont préoccupés par l'Iraq et la région.

Pour sortir le pays de la crise, il est impératif d'amorcer un processus politique non exclusif, participatif et transparent, qui réponde aux aspirations de toutes les factions en Iraq et intègre celles-ci dans la vie politique et au sein des institutions nationales. Il est également impératif de résister au sectarisme odieux qui existe actuellement en Iraq. La situation sécuritaire doit également être maîtrisée, et l'attention nécessaire doit être accordée au développement et à la reconstruction et à la satisfaction des besoins humanitaires croissants du peuple iraquien.

Le Gouvernement iraquien, qui a lancé il y a plusieurs mois le plan de sécurité de Bagdad, et la Force multinationale ont fait des efforts considérables pour instaurer la stabilité et la sécurité. Le succès de ces efforts a été limité dans certains cas. Des obstacles continuent d'entraver les initiatives visant à maîtriser la situation sécuritaire et à mettre fin à la violence, objectif qui requiert d'énormes efforts, ainsi que le renforcement des forces de sécurité nationales, ce qui leur permettra de maîtriser la situation.

Nous condamnons tous les actes de terrorisme sous toutes ses formes et quelle qu'en soit l'origine. La volonté de prendre pour cible des sites religieux a de graves conséquences sur la situation sécuritaire en Iraq.

Accélérer l'amélioration des conditions de vie élémentaires de la population iraquienne, dont un tiers vit en deçà du seuil de pauvreté, d'après l'office central iraquien des statistiques, est également une autre priorité à laquelle le Gouvernement iraquien doit s'atteler avec l'aide des partenaires internationaux, le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales. À cet égard, le Pacte international pour l'Iraq, lancé à la récente réunion qui a eu lieu à Charm el-Cheikh, constitue une initiative utile visant à renforcer les fondements de la paix et à relancer la croissance sociale, économique et politique en Iraq au cours des cinq prochaines années.

La situation des réfugiés iraquiens constitue à l'heure actuelle une réelle crise dont les incidences touchent tant l'Iraq que les États voisins. La conférence, organisée à Genève, en avril, par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les besoins humanitaires des personnes déplacées iraquiennes, a permis de faire mieux comprendre la nécessité d'aider les personnes déplacées et les États qui les accueillent. Cette question demeure un problème qui exige une solution urgente.

À ce stade critique des efforts de stabilisation et de reconstruction en Iraq, l'ONU joue un rôle important dans les domaines de l'appui constitutionnel, de l'aide électorale, de la reconstruction, du développement, de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et de l'état de droit. L'Organisation et ses institutions spécialisées sont capables d'assumer un rôle plus important, avec des directives claires du Conseil de sécurité et du Gouvernement iraquien. Dans son rapport (S/2007/330), le Secrétaire général s'est déclaré prêt à envisager d'intensifier le rôle de l'ONU. À cette fin, il est essentiel, cependant, de fournir les infrastructures nécessaires et de créer les conditions de sécurité qui permettront d'accomplir cette tâche.

M. Gayama (Congo) : Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général pour le rapport, soumis à l'appréciation des membres du Conseil, sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous remercions à cet égard M. Ashraf Jehangir Qazi de son exposé, ainsi que S. E. l'Ambassadeur Khalilzad, Représentant Permanent des États-Unis d'Amérique, qui nous a rendu compte des activités de la Force multinationale. Ma délégation a écouté avec grand intérêt la déclaration faite par S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, dont nous saluons la présence aujourd'hui, dans cette enceinte.

La situation d'ensemble en Iraq continue d'être un motif de préoccupation majeure, non seulement pour ce pays mais pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient et la communauté internationale. En témoignent les actes de violence récurrents qui se caractérisent par des attentats quasi quotidiens, les enlèvements, les prises d'otages et autres crimes crapuleux. Quant aux dommages infligés au patrimoine religieux et culturel, dont l'Iraq était si bien pourvu et qui faisait l'admiration du monde entier, on n'en évaluera pas de si tôt le prix. Le caractère dangereux de la situation en Iraq a provoqué l'exode de plusieurs personnes, qui se sont déplacées ou qui ont tout simplement pris le chemin de l'exil dans les pays voisins, la Syrie et la Jordanie notamment, créant ainsi un problème humanitaire majeur dans la région.

Nous ne pouvons que condamner une fois de plus ces actes de violence politique qui, par leur persistance et leur caractère fortement sectaire, ne visent pas moins que la destruction d'un pays, de ses infrastructures et de ses institutions politiques, à l'instar de l'attentat du 12 avril 2007 qui a été perpétré contre le Conseil des représentants. Au sein de la population civile, la mort et la désolation sont quotidiennement semées.

Par cette simple évocation, nous voudrions traduire l'impatience que nous éprouvons face à l'urgence qu'il y a à apporter des solutions satisfaisantes aux énormes défis auxquels fait face la société iraquienne pour son unité. Ces défis ont, faut-il le rappeler, principalement pour noms réconciliation nationale, partage du pouvoir politique et partage

équitable des ressources naturelles, notamment des revenus du pétrole.

Il est principalement de la responsabilité des leaders politiques et confessionnels iraquiens de trouver des réponses consensuelles, dans une démarche inclusive, aux questions et difficultés de tous ordres que connaît ce pays; quoique le rôle des pays voisins de l'Iraq ne puisse lui non plus être sous-estimé dans le contexte actuel, de même qu'un accompagnement soutenu de la communauté internationale, il est opportun d'envisager que l'ONU se tienne prête à soutenir activement le Gouvernement iraquien. Ma délégation est consciente du rôle essentiel que joue la MANUI à cet effet, et s'en félicite. Elle salue le rôle de chef de file joué par le Secrétaire général à travers les dernières initiatives en faveur de la paix et de la reconstruction de l'Iraq. Le Secrétaire général et le système des Nations Unies dans son ensemble devraient à cet égard accentuer la coordination de tous les efforts en faveur de l'Iraq pour mieux se positionner en vue des initiatives à venir dont on peut imaginer d'ores et déjà la magnitude.

Au compte de ces efforts, nous voudrions particulièrement mentionner la conférence sur les déplacés qui s'est tenue en avril à Genève sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; la réunion tenue le 3 mai 2007 à Charm el-Cheikh, en Égypte, à l'occasion du lancement du Pacte international pour l'Iraq; la réunion élargie aux pays voisins de l'Iraq du 4 mai 2007, toujours à Charm el-Cheikh, qui a regroupé, outre l'Iraq et les pays voisins, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Groupe des Huit.

Une attention particulière devrait donc être accordée au suivi des conclusions de ces diverses assises, tout comme au travail accompli dans les commissions chargées de régler au plan législatif interne des questions essentielles telles que celles relatives aux hydrocarbures, aux élections provinciales, au pluralisme politique et à l'amnistie.

Ma délégation espère, pour terminer, que l'une dans l'autre, les diverses initiatives, pourvu qu'elles soient menées dans l'intérêt des populations iraquiennes et dans une perspective principalement politique toujours consensuelle, comme s'efforcent d'y concourir les autorités iraquiennes actuelles, contribueront à recréer la confiance, condition essentielle de la paix et de la reconstruction de ce pays.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens également à m'associer à mes collègues pour remercier l'Ambassadeur Qazi de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2007/330). Je souhaite aussi remercier S. E. M. le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq d'être venu au Conseil pour faire un exposé au nom du Gouvernement iraquien. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Khalilzad de l'exposé qu'il nous a fait au nom de la Force multinationale en Iraq.

Plus tôt aujourd'hui, notre Ministre des affaires étrangères a condamné l'attentat perpétré contre les lieux saints de Samarra, et je voudrais me faire l'écho de cette condamnation dans cette salle, comme beaucoup d'autres orateurs l'ont fait aujourd'hui. Nous exprimons nos condoléances au peuple et au Gouvernement iraquiens. Cet attentat est une tentative flagrante et grossière de fomenter de nouvelles violences et divisions confessionnelles parmi le peuple iraquien.

Les auteurs de cet attentat n'ont qu'un objectif : détruire le processus démocratique que, à l'évidence, la majorité des Iraquiens soutient. Nous nous félicitons des appels à la retenue lancés par les Iraquiens, et nous engageons les dirigeants politiques iraquiens à redoubler d'efforts en faveur d'une réconciliation nationale.

Le Royaume-Uni est déterminé à améliorer et à maintenir la sécurité en Iraq par le biais de notre contribution militaire à la Force multinationale et de nos efforts diplomatiques et dans le domaine du développement. Cette tâche reste complexe et difficile. Pour la réaliser, nous travaillerons en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien et avec les forces de sécurité iraquiennes afin d'assurer la sécurité du peuple iraquien et de réaliser les objectifs fixés par la résolution 1723 (2006) du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'aider au transfert progressif de la responsabilité de la sécurité aux forces de sécurité iraquiennes. Nous avons déjà transféré la responsabilité des opérations de sécurité dans trois des quatre provinces où le Royaume-Uni avait précédemment partagé cette responsabilité. Nous espérons que nous pourrons transférer cette responsabilité dans la quatrième province, celle de Bassorah, au cours de la deuxième moitié de l'année, si les conditions sont réunies.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur le lancement du Pacte international pour l'Iraq et sur la conférence qui s'est tenue à Charm el-Cheikh les 3 et 4 mai de cette année avec les voisins de l'Iraq. Ces événements sont importants parce qu'ils se concentrent sur l'appui de la communauté internationale aux besoins de l'Iraq.

L'ONU et le Gouvernement iraquien ont des rôles fondamentaux à jouer pour que ce Pacte international soit un succès. À cet égard, je me félicite de la constitution d'un secrétariat du Pacte et attends avec intérêt la fourniture d'une aide appropriée en étroite collaboration avec le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq et la communauté des donateurs.

Comme nous l'avons souligné lors d'autres débats sur l'Iraq, le rôle des voisins de ce pays reste crucial pour l'amélioration de la sécurité, pour la reconstruction et pour la réconciliation nationale. C'est ce que de nombreux orateurs ont fait remarquer aujourd'hui. J'engage instamment ces voisins à manifester leur appui au Gouvernement iraquien par le biais des trois groupes de travail mis en place par la conférence des pays voisins. Des progrès réalisés dans chacun des domaines des groupes de travail – coopération en matière de sécurité, hydrocarbures et énergie, et réfugiés – aideraient directement le peuple iraquien. Mais le Royaume-Uni voudrait également exhorter le Gouvernement iraquien à saisir l'occasion présentée par le Plan de sécurité pour Bagdad pour œuvrer en faveur de la réconciliation nationale, dont le pilier central est l'accord conclu par les dirigeants iraquiens de réviser la Constitution iraquienne afin de donner à toutes les communautés un intérêt réel dans l'avenir du pays. Nous nous félicitons des contributions utiles de la MANUI au processus de révision constitutionnelle.

Je partage la préoccupation exprimée par d'autres représentants aujourd'hui, à savoir que dans le cadre du processus politique, il est indispensable de parvenir à un accord sur la législation régissant l'avenir du secteur du pétrole et du gaz, y compris la manière dont l'énorme richesse potentielle ainsi créée sera partagée équitablement entre toutes les communautés de l'Iraq. Il faut également conclure un accord sur la réforme du processus de débaasification. Le Royaume-Uni encourage le Parlement iraquien à adopter une législation fixant une date pour des élections provinciales, ce qui règlera la question de la représentation de tous les secteurs de la société iraquienne au niveau provincial.

Ces questions sont difficiles en raison de divergences de vues et de conflits d'intérêts, mais c'est précisément pour ces raisons que nous encourageons le Gouvernement iraquien à être ambitieux. À l'appui de ces objectifs, nous nous félicitons de la demande très claire faite par S. E. M. le Ministre Zebari à la MANUI et à l'ONU de jouer un rôle accru. Dans cette optique, l'ONU a un rôle exceptionnel à jouer pour appuyer le processus politique. Nous attendons avec intérêt d'examiner au sein du Conseil de sécurité et avec le Gouvernement iraquien le mandat de la MANUI avant son expiration au mois d'août conformément à la résolution 1700 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni reste préoccupé par la situation humanitaire en Iraq et par le nombre croissant de personnes déplacées par la violence continue. Il est indispensable que la réponse de la communauté internationale soit bien ciblée et coordonnée. Nous encourageons le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à poursuivre leurs efforts en vue de l'application du cadre stratégique des Nations Unies pour l'action humanitaire. Le plan d'action qui en découle devrait diriger et coordonner les efforts déployés par les organismes des Nations Unies; et nous les engageons à appuyer pleinement ce processus.

Le Royaume-Uni reconnaît les problèmes de sécurité auxquels nous sommes tous confrontés en Iraq, et nous tenons à rendre hommage aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe dans ces conditions difficiles. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général de financer la construction rapide d'un nouvel immeuble des Nations Unies à Bagdad à partir des crédits prévus pour les missions politiques spéciales. Nous nous félicitons de la possibilité que la présence des Nations Unies à Erbil s'accroisse, et nous attendons avec impatience que l'ONU rétablisse sa présence à Bassorah.

Enfin, le Royaume-Uni se félicite de l'engagement personnel du Secrétaire général vis-à-vis de l'Iraq, notamment la visite qu'il a effectuée à Bagdad dans le courant de cette année. Il a ainsi fait savoir clairement au peuple iraquien que pour l'ONU et la communauté internationale, l'aide à l'Iraq occupe une place prioritaire.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier M. Qazi de son exposé riche d'enseignements. Nous remercions également S. E. M. Khalilzad de son rapport au nom des pays qui composent la force multinationale, dont mon propre pays. En outre, nous nous félicitons de la présence à cette séance de S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et le remercions de sa déclaration très complète.

Premièrement, je voudrais louer les efforts entrepris actuellement par les Nations Unies et par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI), sous la conduite de M. Qazi, et le travail qu'ils accomplissent avec dévouement, dans des conditions et des circonstances véritablement difficiles. Comme M. Zebari, nous estimons qu'une forte participation de l'ONU à la reconstruction et à la stabilisation de l'Iraq est déterminante. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général envisage de renforcer, dans la mesure du possible, le rôle et la présence de l'ONU en Iraq. Nous voudrions réaffirmer notre appui à une cette initiative.

Nous nous félicitons également du lancement du Pacte international pour l'Iraq. La Slovaquie félicite le Gouvernement iraquien des engagements ambitieux contractés dans le cadre de ce Pacte. Nous estimons qu'il est essentiel qu'il s'acquitte promptement de ces engagements pour renforcer et étendre la coopération entre l'Iraq et tous ses partenaires internationaux, y compris l'ONU.

Nous nous félicitons également des résultats de la conférence ministérielle entre les pays voisins de l'Iraq, avec la participation de la communauté internationale, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh le 4 mai. Nous espérons que cette conférence contribuera à renforcer la confiance durable dans la région par le dialogue et la coopération. En outre nous sommes encouragés par la décision de rendre opérationnels les comités techniques de la sécurité, des réfugiés et de l'énergie. À notre avis, il importe de maintenir l'élan et de chercher de nouveaux moyens de renforcer la collaboration afin de relever les défis qui se présentent actuellement en Iraq.

Dans le même temps, nous estimons que les acteurs régionaux, et en particulier les voisins immédiats de l'Iraq, peuvent et doivent participer plus activement à la promotion de la paix et de la stabilité en Iraq, ce qui bénéficierait non seulement à ce pays, mais aussi à ses voisins, ainsi qu'à l'ensemble de la région. Leurs contributions à la stabilisation de l'Iraq demeurent donc essentielles.

Tous ces efforts et initiatives, ainsi que les résultats qu'ils ont produits, témoignent d'un nouveau degré de solidarité et d'engagement vis-à-vis de l'Iraq de la part de la communauté internationale, ainsi que de sa volonté de contribuer activement à surmonter les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent ce pays et son peuple. Toutefois, pour y parvenir, l'attachement actif et total du Gouvernement iraquien au processus de transition et de stabilisation reste décisif. Pour dire les choses simplement, il est crucial que l'Iraq exerce son contrôle sur ce processus. Comme le Secrétaire général le dit à juste titre au paragraphe 64 de son rapport (S/2007/330), « les solutions qui seront adoptées devront être le résultat d'un dialogue national, de la recherche patiente du compromis, et s'inscrire dans le cadre de la Constitution ». Nous espérons que ces principes inspireront tous les efforts déployés pour parvenir à une paix et une stabilité durables en Iraq.

Nous saluons à cet égard les progrès réalisés dans le processus de révision constitutionnelle et félicitons la Commission de révision constitutionnelle pour son apport constructif. Nous nous félicitons également de la création de la Haute Commission électorale, avancée notable réalisée récemment. D'autre part, nous regrettons que les progrès au sujet d'autres dispositions législatives essentielles aient été freinés, telles celles concernant les hydrocarbures, les élections provinciales, la débaathification et l'amnistie. De même, nous déplorons que le niveau de violence, des attaques terroristes et sectaires, des violations des droits de l'homme et de l'insécurité générale demeure élevé en Iraq. Cet état de fait reste pour nous une source de constante préoccupation. Nous condamnons énergiquement tous ces actes de violence, y compris la terrible attaque perpétrée aujourd'hui contre l'un des sites les plus sacrés de l'Islam shiite, le mausolée de l'imam Ali Al-Hadi et de l'imam Hassan Al-Askary à Samarra. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les Iraquiens pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue et qu'ils évitent de sombrer dans le cercle vicieux de la revanche.

Enfin, il importe également que tous les efforts possibles soient entrepris afin d'apaiser les souffrances

humanitaires croissantes d'un grand nombre de réfugiés iraquiens et de personnes déplacées. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la conférence internationale organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tenue à Genève les 17 et 18 avril, dont le but était de répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés internes iraquiens, ainsi que de ses résultats positifs et constructifs. Cependant, une fois de plus – et en particulier dans ce cas précis –, nous constatons à quel point il est impératif d'encourager un dialogue et une réconciliation sans exclusive à l'échelon national entre tous les groupes d'intérêt et toutes les communautés en Iraq. Seule une approche de ce type peut prévenir efficacement un exode et permettre aux réfugiés et aux déplacés iraquiens de rentrer dans leur foyer.

En conclusion, je voudrais réaffirmer la détermination de la Slovaquie à appuyer et à faciliter le processus de consolidation de la paix et de reconstruction en Iraq.

M. Soler Torrijos (Panama) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait d'entrée de jeu se joindre à ceux qui, avant elle, ont souhaité la bienvenue à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Nous remercions M. Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis de son exposé au nom de la force multinationale et M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, de son exposé.

Le désarroi de la population iraquienne constitue à nos yeux une source de préoccupation. Nous nous inquiétons en particulier de la situation dans laquelle se trouve le personnel humanitaire qui cherche à pallier les privations d'une population à la merci d'accrochages, d'enlèvements et d'attentats constants. De même, nous nous préoccupons de la situation des personnes qui prennent aujourd'hui part à la reconstruction du pays. Il ne nous reste qu'à prier les parties au conflit de s'abstenir de mettre en péril la vie de personnes innocentes.

Nous avons également constaté que la spirale de la violence avait contraint des populations entières à se déplacer afin d'échapper à la violence. De nouvelles restrictions imposées aux mouvements des déplacés vers les pays de la région complique la tragédie humanitaire et l'angoisse de la population. Nous sommes conscients du coût que ces mouvements obligent à supporter. Pourtant, nous devons exhorter les gouvernements voisins à accorder la priorité aux besoins humanitaires et à reléguer au second plan le froid calcul concernant les migrations.

Dans ces circonstances critiques, des engagements financiers plus généreux seront indispensables. Les chiffres fournis par l'UNICEF sur la situation des enfants, et le manque d'accès à l'eau potable et à la nourriture témoignent de la progressive détérioration des indicateurs statistiques. Il est impératif de mettre en place une stratégie coordonnée et globale qui ne laissera pas ces populations à la dérive.

Nous reconnaissons qu'il existe pourtant des raisons d'espérer. La communauté internationale reconnaît de manière unanime l'importance que revêt la situation en Iraq. Le Pacte international pour l'Iraq nous invite à faire preuve d'optimisme. Cela, parallèlement à la bonne volonté des pays créanciers s'agissant d'annuler la dette de l'État iraquien, constitue un signe sans équivoque de la volonté de la communauté internationale de promouvoir le développement de l'Iraq. L'on peut également saluer l'énergie déployée par le Gouvernement iraquien pour avancer sur la voie de la paix, la surveillance du respect des droits de l'homme exercée par la MANUI, ses conseils techniques pour renforcer le système électoral et l'organisation constitutionnelle de l'Iraq, ainsi que les actions de secours ciblant des groupes vulnérables lancées par le Programme alimentaire mondial.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre appui aux efforts de la MANUI et du Gouvernement iraquien pour parvenir à un Iraq en paix, doté d'un gouvernement démocratique et sans troupes étrangères. Je signale que nous n'atteindrons ces objectifs qu'à condition d'insister sur l'importance d'un dialogue national. Comme le dit le poète iraquien Salah Al-Hamdani, « il nous reste à traverser, d'un côté à l'autre, le fil barbelé des mots ». Il ne fait aucun doute que les résultats qu'obtiendront la Commission nationale indépendante et la Commission de révision constitutionnelle n'auront d'effets que lorsqu'ils s'accompagneront d'un souhait sincère, dont nous ne voyons pas encore beaucoup de preuves, d'atteindre une solution politique pour sortir de l'impasse dans laquelle est englué l'Iraq.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres délégations, je voudrais souhaiter la

bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq et le remercier de son exposé. Ma délégation est aussi reconnaissante au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, de son exposé très complet.

L'Iraq et les Iraquiens ont, comme d'autres nations, pleinement le droit de vivre en paix, sans crainte et dans la dignité. C'est pourquoi, ma délégation est très préoccupée par la poursuite de la violence politique, sectaire et criminelle qui continue de priver les Iraquiens de ces droits.

Nous notons la pause intervenue dans le conflit sectaire après la mise en œuvre d'un plan de sécurité, mais celle-ci était trop brève et trop passagère pour qu'une possibilité de paix durable puisse être saisie. Maintenant, les affrontements entre factions continuent, et des hostilités ont lieu presque quotidiennement.

L'Indonésie condamne tous les attentats terroristes. À cet égard, nous adressons nos profondes condoléances aux victimes de l'attentat perpétré aujourd'hui à Samarra.

Nous nous félicitons de la détermination affichée par le Gouvernement iraquien de faire de la sécurité et la stabilité sa plus haute priorité, non seulement à Bagdad, mais aussi dans le reste du pays. Ma délégation souligne toutefois la nécessité urgente d'assurer la protection des civils et le strict respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire chaque fois que des mesures de sécurité sont appliquées.

L'on ne peut répondre aux atrocités commises en Iraq par une approche exclusivement sécuritaire. Ces actes naissent des complexités de la situation à laquelle les Iraquiens continuent de faire face. D'après nous, il faut aussi chercher à appliquer une approche fondée sur l'autorité morale, qui s'efforce de promouvoir le rassemblement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, l'Indonésie appuie les efforts du Gouvernement iraquien visant à dialoguer avec des dirigeants de toutes tendances politiques et religieuses pour promouvoir le renforcement de la confiance dans le cadre d'un débat et d'une réconciliation au niveau national.

Conformément à son engagement de soutenir l'unité de l'Iraq, les 3 et 4 avril 2007, l'Indonésie a accueilli la Conférence internationale de dirigeants islamiques pour la réconciliation en Iraq. La Conférence a adopté une déclaration visant à mettre en œuvre une réconciliation dans le rassemblement, fondée sur des valeurs telles que la paix, la justice et l'égalité, la liberté, la tolérance, l'équilibre et la concertation.

Ma délégation souligne aussi l'importance du dialogue national et reconnaît qu'il est urgent de rechercher la réconciliation au sein de la coalition au pouvoir. Nous appuyons, à cet égard, les efforts du Premier Ministre al-Maliki visant à promouvoir l'unité gouvernementale.

Les conséquences humanitaires de la poursuite de la violence en Iraq sont une source de vive préoccupation pour ma délégation. En cela, nous saluons chaleureusement le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres acteurs humanitaires pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés. Nous félicitons les pays d'accueil de leur générosité. Ma délégation s'est félicitée de la tenue en avril 2007 à Genève d'une conférence internationale sur les Iraquiens déplacés. C'était une initiative importante pour tenter de trouver des solutions collectives aux défis humanitaires qui touchent l'ensemble de la région.

Étant donné l'ampleur des défis auxquels les Iraquiens sont actuellement confrontés, l'appui et l'assistance de pays de la région et de la communauté internationale restent d'une importance cruciale. Ce n'est que grâce à leurs contributions que l'Iraq pourra réaliser son gigantesque potentiel humain et économique.

L'Indonésie se félicite de la tenue de la réunion ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq à Charm el-Cheikh le 4 mai 2007. Nous attendons avec intérêt la mise en place des trois commissions techniques créées au cours de la conférence, portant sur la sécurité, les Iraquiens déplacés et les approvisionnements en énergie.

Ma délégation attache aussi une importance particulière au Pacte international pour l'Iraq, qui marque un nouveau partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale. Nous appuyons pleinement le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies pour aider l'Iraq à atteindre les objectifs du Pacte.

En ce qui concerne la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, nous continuons à souligner

l'importance de son action d'appui constitutionnel, d'assistance électorale, de promotion et développement des droits de l'homme, et d'aide humanitaire en Iraq. Nous nous félicitons de l'intention affichée par le Secrétaire général d'envisager d'élargir le rôle et la présence de l'ONU en Iraq. Dans les circonstances actuelles, il y aurait selon nous au moins trois moyens de renforcer le rôle de l'ONU en Iraq. Il y aurait une présence variable de davantage d'institutions des Nations Unies dans le pays; une représentation institutionnelle plus importante au Siège des Nations Unies; et un appui accru de l'ONU à l'Iraq dans différents processus internationaux.

L'Iraq vit une transformation majeure. Nous compatissons avec les Iraquiens pour les difficultés qu'ils affrontent dans un tel processus. Une transformation de cette ampleur ne peut se faire de façon instantanée ou précipitée. L'Indonésie réaffirme par conséquent son plein appui aux Iraquiens dans leur recherche d'un Iraq pacifique, stable, prospère et démocratique.

Mme Qwabe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Qazi, et l'Ambassadeur Khalilzad de leurs exposés, et nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères iraquien, M. Zebari, que nous remercions lui aussi de son exposé.

Ma délégation reste préoccupée par la détérioration continue de la situation en matière de sécurité en Iraq. Nous restons convaincus qu'un nouveau règlement du conflit en Iraq devra comprendre un processus politique et une réconciliation nationale rassemblant toutes les parties, ainsi qu'un dialogue constructif avec tous les États voisins.

Nous nous félicitons du lancement du Pacte international pour l'Iraq, et nous prenons note de l'engagement des participants à travailler en partenariat avec le Gouvernement iraquien pour assurer la stabilité, la sécurité et la reconstruction économique. Des initiatives telles que la réunion ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh le 4 mai, et la rencontre entre les États-Unis et l'Iran à Bagdad le 28 mai sont également très positives.

Un rapport publié ce mois-ci par Global Policy Forum indique qu'en avril 2007, environ 1,9 million d'Iraquiens étaient déplacés dans le pays et plus de 2,2 millions s'étaient réfugiés à l'étranger. Le Gouvernement iraquien estime que 50 000 personnes quittent leur domicile chaque mois. L'ampleur du problème et la difficulté qu'il y a à atteindre les personnes déplacées font que la crise dépasse pratiquement les capacités du système international d'action humanitaire.

Le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq s'est réuni à Amman les 2 et 3 juin 2007. Une conclusion essentielle a été que, même si la situation actuelle en Iraq est difficile, il est inquiétant de constater l'insuffisance des progrès réalisés en réponse aux faiblesses identifiées dans le domaine couvert par ce rapport. Le dernier rapport d'audit sur le Fonds de développement pour l'Iraq remis par Ernst and Young au Conseil international consultatif et de contrôle indique que, même si de nombreux efforts sont entrepris, parfois au prix d'importants sacrifices personnels, le système de contrôle financier est dans son ensemble insuffisant, et la réforme de la gestion financière doit être menée plus en profondeur. L'audit relève également de forts écarts non justifiés dans le rapprochement d'écritures relatives à l'extraction, la production et les ventes officielles à l'exportation de pétrole, parce qu'il n'existe pas de système global de contrôle des revenus pétroliers. Un système de mesure comme celui qu'a recommandé le Conseil international consultatif et de contrôle ferait beaucoup pour améliorer le contrôle global. L'audit a également noté que les procédures administratives de base appliquées dans les ministères sont obsolètes et inefficaces, et que le système de contrôle financier général a besoin d'être renforcé.

Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de veiller à ce que les ressources naturelles de l'Iraq soient utilisées de façon transparente pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien, pour la reconstruction économique et la remise sur pied de l'infrastructure du pays et pour d'autres emplois au profit du peuple iraquien. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité examine sans délai les conclusions du Conseil international consultatif et de contrôle et agisse en conséquence.

Nous réaffirmons que, quels que soient les événements qui ont conduit à la situation actuelle, le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les pouvoirs qu'il a confiés à la force multinationale soient exercés de façon conforme à la décision du Conseil et que le droit international et les

droits de l'homme soient défendus et respectés par toutes les parties.

Nous notons que le Secrétaire général signale dans son rapport que la situation en matière de sécurité en Iraq reste complexe et imprévisible et entrave fortement la présence et les activités de l'ONU en Iraq. L'ONU a un rôle particulièrement important à jouer, mais l'Organisation ne pourra fournir toute l'aide qu'elle peut potentiellement offrir au peuple iraquien qu'une fois que son personnel sera en mesure d'intervenir librement dans un environnement sûr.

Pour terminer, nous appuyons également le projet de communiqué de presse présenté par la délégation américaine.

M. Gallardo (Pérou) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je salue la présence du Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari. Je remercie également de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ashraf Qazi, ainsi que le représentant des États-Unis du rapport qu'il a présenté au nom de la Force multinationale.

Les circonstances qui nous réunissent aujourd'hui restent très critiques en Iraq, comme l'illustre une nouvelle fois le rapport du Secrétaire général ainsi que le dernier rapport du Haut-Commissariat sur la situation des droits de l'homme dans le pays (S/2007/330). La violence s'est une fois de plus intensifiée, après une baisse de la criminalité d'origine sectaire résultant de l'application du plan de sécurité pour Bagdad. On ne dispose malheureusement pas de chiffres officiels. Néanmoins, les attentats se multiplient comme ceux survenus ce matin au mausolée d'Al Askari. En outre, les violences survenues à Bassorah ont forcé l'ONU à abandonner son quartier général dans la ville. Le Pérou condamne la violence sectaire et les actes d'intolérance d'origine ethnique, tribale ou religieuse, et rejette tous les attentats terroristes perpétrés en Iraq.

En outre, les priorités en matière de réconciliation semblent rencontrer d'énormes difficultés. La reconstruction se fait très lentement et les effets du conflit sont illustrés par des chiffres terribles : ainsi, on recense de 30 000 à 50 000 réfugiés par mois, plus de 800 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, 17 % des élèves du primaire ne fréquentent plus l'école; seulement 34 % des filles et 43 % des garçons sont scolarisés dans l'enseignement secondaire; et la violence nuit fortement à la fréquentation des universités. Les niveaux de malnutrition traduisent également une détérioration des indicateurs sociaux. Tous ces facteurs jettent une ombre sur l'avenir de l'Iraq, en dépit des efforts gouvernementaux pour améliorer la situation sécuritaire et stabiliser la situation monétaire et économique.

Malheureusement, la gravité de la situation n'a pas suscité, chez les Iraquiens qui aspirent à un avenir meilleur pour leur pays, une mobilisation immédiate et durable orientée vers l'instauration d'un dialogue sur les problèmes de base qui touchent la vie de chacun.

Les Iraquiens, et leurs dirigeants en particulier, ainsi que les pays voisins, les acteurs de la région et du reste du monde présents en Iraq doivent avec la plus grande prudence et vigilance, compte tenu de la conjoncture actuelle, trouver des solutions aux questions délicates afin de faire avancer le pays. Parmi ces questions figurent la réforme de la Constitution, la distribution des recettes pétrolières et la répartition des pouvoirs au niveau régional et fédéral, la situation à Kirkuk, la modification du processus de débaasification, la création d'institutions nationales chargées de la sécurité qui soient efficaces, dignes de confiance et légitimes, et la coopération aux fins d'établir la stabilité et la pleine souveraineté du pays.

La reconstruction de l'Iraq représente une tâche centrale pour le gouvernement du pays. Elle accuse malheureusement des retards, voire régresse, en raison de l'insécurité et de l'impossibilité de gouverner le pays. Le Pacte international pour l'Iraq constitue un cadre essentiel pour la fourniture de l'assistance internationale, laquelle s'effectuera dans de meilleures conditions dès lors que des progrès auront été accomplis en matière de sécurité, de réconciliation et de transparence et qu'auront été adoptées des lois reflétant des accords politiques sérieux concernant la gestion des ressources naturelles. La richesse pétrolière de l'Iraq appelle une gestion responsable et transparente. Une distribution négociée des recettes pétrolières permettra de renforcer la bonne entente entre les Iraquiens et leur confiance dans l'utilisation de ces ressources pour édifier un avenir meilleur au bénéfice, notamment, des citoyens.

Il convient évidemment d'évaluer les orientations à suivre et les moyens de tous les secteurs iraquiens en vue de rétablir la stabilité et la viabilité du pays sous la forme d'un État uni, souverain et indépendant. Cela

requiert de toute évidence d'évaluer la présence de la Force multinationale dont le Gouvernement iraquien a sollicité le maintien dans le pays.

Le Pérou appuie les initiatives qui contribuent à rétablir la confiance entre tous les secteurs iraquiens. Nous espérons que ces initiatives feront reculer la violence dans le pays, surtout à Bagdad et dans les autres villes multiethniques et pluriculturelles qui ont connu une augmentation des violences.

Nous encourageons le Gouvernement iraquien et les responsables de ses forces de sécurité à appliquer avec détermination des politiques de sécurité et de protection bénéficiant à tous les citoyens et à renforcer le contrôle central sur la force publique. La prudence exige que l'on décourage tout type d'affrontement interne entre Iraquiens dans la mesure où les conséquences de l'escalade à long terme sont imprévisibles. Dans le même temps, nous réaffirmons qu'il ne doit être fait usage de la force que dans le respect total des obligations internationales contractées, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il ne saurait y avoir d'impunité si l'on veut édifier des institutions démocratiques en Iraq. La raison d'être de l'État iraquien est de protéger la vie et les droits de l'homme de tous ses citoyens. Quiconque attente à l'état de droit et aux droits fondamentaux des citoyens iraquiens doit répondre de ses actions devant la justice.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer son appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous estimons qu'elle doit continuer d'opérer conformément à son mandat et avoir la possibilité de grouper sur le terrain toutes les activités liées à la stabilité politique et juridique, à la reconstruction institutionnelle et économique, à l'aide humanitaire et à la protection des droits de l'homme en Iraq.

M. Li Junhua (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la présence du Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, à cette séance du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Qazi, ainsi que le Représentant permanent des États-Unis, M. Khalilzad, de leurs exposés.

La Chine condamne vigoureusement l'attentat commis contre le mausolée de l'Imam Ali al-Hadi qui s'est produit en Iraq aujourd'hui. Nous lançons un appel aux différentes factions iraquiennes afin qu'elles maintiennent l'unité et fassent preuve de retenue en vue de stabiliser la situation aussi rapidement que possible.

Depuis la fin de la guerre en Iraq, le peuple iraquien a traversé une période très inhabituelle, ayant à surmonter d'énormes obstacles dans des circonstances exceptionnelles. Le peuple iraquien a en fait achevé la transition politique comme cela était prévu dans la résolution 1546 (2004). L'Iraq entre actuellement dans une nouvelle phase de développement dans laquelle l'unité, la stabilité et le développement constituent trois objectifs majeurs qu'il s'efforce d'atteindre.

Premièrement, l'unité est le fondement de la stabilité. Tous les groupes ethniques et religieux devraient placer l'intérêt suprême du pays au-dessus de toute autre considération en facilitant le dialogue, en surmontant les divergences et en promouvant la réconciliation sur des questions aussi délicates que la législation constitutionnelle. Le Gouvernement iraquien doit tout mettre en œuvre pour connaître les vues des citoyens de toute condition afin de dégager un consensus sur un programme qui satisfera toutes les parties. À cet égard, nous apprécions les efforts constructifs du Comité chargé d'examiner la Constitution et de la Haute Commission électorale indépendante.

Deuxièmement, la stabilité est une condition préalable au développement. De toute évidence, trouver les moyens d'améliorer la situation sécuritaire est le plus grand défi à relever pour l'Iraq. Cela va déterminer le cheminement futur du développement politique, économique et social de l'Iraq. Nous avons pris note des mesures prises par le Gouvernement iraquien et la Force multinationale pour améliorer la situation sécuritaire, et des résultats obtenus à cet égard. Nous espérons que le Gouvernement iraquien parviendra progressivement à davantage prendre en charge sa sécurité nationale et, ainsi, à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité. C'est également ce que le peuple iraquien attend avec impatience.

Troisièmement, l'unité et la stabilité reposent sur le développement. Le Gouvernement doit s'efforcer d'avancer rapidement dans la reconstruction de l'économie, l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la mise en place d'un mécanisme propice au développement indépendant de l'Iraq. Le mois dernier, le Pacte international pour l'Iraq a été mis en œuvre à Charm el-Cheikh, en Égypte, où des mesures concernant la reconstruction de l'Iraq ont été examinées et le consensus international réaffirmé. Nous espérons que la conjugaison des efforts de toutes les parties concernées permettra d'appliquer le Pacte international.

L'unité, la stabilité et le développement de l'Iraq sont impossibles sans l'appui et la participation des États voisins et de la communauté internationale en général. Aussi saluons-nous l'organisation, le mois dernier à Charm el-Cheikh, d'une conférence élargie des ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq, ainsi que la tenue de consultations entre les ambassadeurs des États-Unis et de l'Iraq. Nous espérons que les parties concernées poursuivront leurs efforts en vue de trouver, par la voie du dialogue et de la concertation, une solution aux autres points névralgiques qui existent dans la région de manière à instaurer un climat propice au règlement de la question iraquienne.

Nous sommes favorables à ce que l'ONU prenne, dès que les conditions le permettront, des mesures énergiques en vue d'étendre son rôle dans la reconstruction politique et économique de l'Iraq.

Entretenant une amitié de longue date avec le peuple iraquien, la Chine est attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et préconise d'aplanir les différends qui opposent les différentes factions dans le cadre d'un processus politique et dans un esprit pacifique et démocratique.

La Chine salue les efforts déployés par le Gouvernement iraquien en vue de parvenir à la réconciliation et de stabiliser la situation. La Chine soutient les efforts tendant à intensifier la reconstruction de l'Iraq conformément au principe d'égalité et d'ouverture ainsi qu'à améliorer la vie du peuple iraquien et la situation humanitaire dans le pays.

Le Gouvernement chinois va faire don à l'Iraq de 5 millions de yuan, destinés notamment aux domaines de la santé et de l'éducation. Le Gouvernement chinois est prêt à alléger sensiblement la dette de l'Iraq et à annuler la totalité des montants dus à la Chine. La Chine forme le vœu sincère que le peuple iraquien, avec le concours et l'appui de la communauté internationale, mais aussi par ses propres efforts, parviendra au plus vite à s'administrer ainsi qu'à vivre dans la paix, le calme et la prospérité.

Le Président : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Je remercie également le Représentant spécial, l'Ambassadeur Qazi, de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Khalilzad pour son intervention au nom de la Force multinationale.

Je voudrais une fois de plus saluer la présence de S. E. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et lui faire part de la condamnation ferme de notre Gouvernement pour les attentats commis aujourd'hui à Samarra contre le mausolée des imams Ali Al-Hadi et Al-Hassan Al-Akari, qui visent à fomenter davantage de violence sectaire.

Lors de notre précédente discussion, la Belgique avait partagé l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général face au danger que représente la violence en Iraq pour une société, des institutions et un processus politique qui restent fragiles. À défaut d'une amélioration claire de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays, on notera cependant les premiers signes d'une double prise de conscience en Iraq, dans la région et dans l'ensemble de la communauté internationale.

Il y a tout d'abord l'impact des chiffres. Quand on ajoute aux victimes quotidiennes des violences sectaires et terroristes les plus de quatre millions de personnes déplacées et réfugiées en Iraq et dans les pays voisins, un constat s'impose : cette crise ne concerne pas que l'Iraq; ses conséquences nous affectent tous.

Il y a ensuite un sursaut politique. Après s'être profondément divisés sur le dossier iraquien, les voisins de l'Iraq et la communauté internationale ont vu qu'aucune solution n'était possible sans un engagement solidaire et durable avec les autorités iraquiennes. Seul, aucun acteur ne peut résoudre les problèmes qu'affronte l'Iraq actuellement. C'est en surmontant les clivages communautaires, régionaux et

internationaux que l'on donnera efficacement aux Iraquiens la paix et la sécurité qu'ils méritent.

Au cours des derniers mois, cette prise de conscience a débouché sur plusieurs initiatives, dont la Belgique se félicite et auxquelles elle a participé directement ou par l'intermédiaire de l'Union européenne : en avril, la Conférence de Genève sur les personnes déplacées, organisée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés; et, début mai, le lancement du Pacte international pour l'Iraq à Charm el-Cheikh, immédiatement suivi de la conférence ministérielle réunissant l'Iraq, ses voisins et certains des acteurs majeurs de la scène internationale.

La tenue de ces conférences témoigne d'un regain d'implication des acteurs régionaux et internationaux dans le soutien au processus de réconciliation et de reconstruction en Iraq. Le succès à long terme de ces réunions et de la dynamique mise en œuvre dépend cependant de l'instauration de mécanismes de suivi de ces conférences. L'ONU, le Secrétaire général et son Représentant spécial ont joué un rôle central dans ces différents processus. Consciente des conditions de sécurité très défavorables qui prévalent en Iraq, la Belgique estime crucial le rôle politique et consultatif joué par l'ONU et espère le voir renforcé et étendu encore.

De plus, la Belgique soutient la présence continue de la Force multinationale, comme demandé par le Gouvernement iraquien et prévu dans la résolution 1723 (2006). Quoique leur soutien soit indispensable, il faut rappeler que ni la communauté internationale, ni les Nations Unies, ni les voisins de l'Iraq ne pourront se substituer à l'action responsable des Iraquiens eux-mêmes. La Belgique encourage dès lors les autorités iraquiennes à intensifier leurs efforts en matière de réconciliation nationale, avec une attention toute particulière pour les travaux de révision de la constitution. Nous soulignons également la nécessité d'un renforcement de l'état de droit, notamment par la mise sur pied de forces de sécurité loyales au Gouvernement central et indépendantes d'allégeances partisanes ou sectaires.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Qazi, afin qu'il réponde aux observations formulées et aux questions soulevées.

M. Qazi (*parle en anglais*) : Je crois qu'il ne me reste plus qu'à remercier les États membres de leurs remarques et observations tout à fait dignes d'intérêt. Il n'y a pas eu tant de questions à proprement parler, mais nous en avons dûment pris note et en tiendrons compte dans nos travaux.

Bien sûr, l'Iraq se trouve à une étape décisive de sa transition et nécessite l'appui de la communauté internationale, de la région et de ses voisins dans les mesures qu'il prend actuellement en vue d'instaurer un nouvel Iraq offrant prospérité, paix et stabilité à tous. Je puis assurer le Conseil que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) se tient prête à intervenir, même dans les conditions actuelles, qui dépendent constamment de la sécurité dont nous devons tenir compte, et qu'elle a l'intention de maintenir une présence suffisamment importante pour répondre aux attentes du Gouvernement et du peuple iraquiens. Nous pensons avoir les moyens, et en tout cas la volonté, d'exaucer toute demande du Gouvernement iraquien et de la communauté internationale – comme cela a été dit au Conseil – concernant l'expansion de notre rôle, si cela s'impose et pourvu que les conditions le permettent.

Le Président : Je remercie M. Qazi pour les précisions qu'il a apportées.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. Le Conseil de sécurité a donc achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.